



2 août 2021

(21-6014)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>UNION EUROPÉENNE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: Commission européenne Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: <i>European Commission, EU-TBT Enquiry Point (Point d'information OTC-UE de la Commission européenne) Fax: +(32) 2 299 80 43, Courrier électronique: grow-eu-tbt@ec.europa.eu Site Web: https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tbt/fr/</i>
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Substances dangereuses; Produits de l'industrie chimique (ICS 71.100)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Draft Commission Delegated Regulation amending, for the purposes of its adaptation to technical and scientific progress, Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council on classification, labelling and packaging of substances and mixtures (Projet de Règlement délégué de la Commission modifiant, aux fins de son adaptation au progrès scientifique et technique, le Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges), 7 pages, en anglais; 16 pages, en anglais</i>
6. Teneur: Le document notifié consiste en un projet d'adaptation au progrès technique du Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Règlement CLP) et vise à modifier le tableau 3 de la partie 3 de l'annexe VI de ce règlement par l'ajout ou la révision d'entrées concernant la classification et l'étiquetage harmonisés de 56 substances et par la suppression d'une entrée.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Assurer le bon fonctionnement du marché intérieur de l'UE; protéger la santé ou la sécurité des personnes; protéger l'environnement; Autres
8. Documents pertinents: Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et

<p>1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 (J.O. L 353, 31.12.2008, page 1.)</p> <p>EUR-Lex - 32008R1272 - EN - EUR-Lex (europa.eu)</p>
<p>9. Date projetée pour l'adoption: 4^{ème} trimestre de 2021</p> <p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: 20 jours à compter de la date de publication au Journal officiel de l'UE (environ deux mois après l'adoption).</p>
<p>10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de notification</p>
<p>11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</p> <p>Commission européenne Point d'information de l'UE sur les OTC, Fax: + (32) 2 299 80 43, Courrier électronique: grow-eu-tbt@ec.europa.eu</p> <p>Texte accessible via le site Web de l'UE sur les OTC: https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tbt/fr/</p> <p>https://members.wto.org/crnattachments/2021/TBT/EEC/21_4999_00_e.pdf</p> <p>https://members.wto.org/crnattachments/2021/TBT/EEC/21_4999_01_e.pdf</p>